



Des réponses aux problèmes d'adressage

TRIP - 24 mai 2017



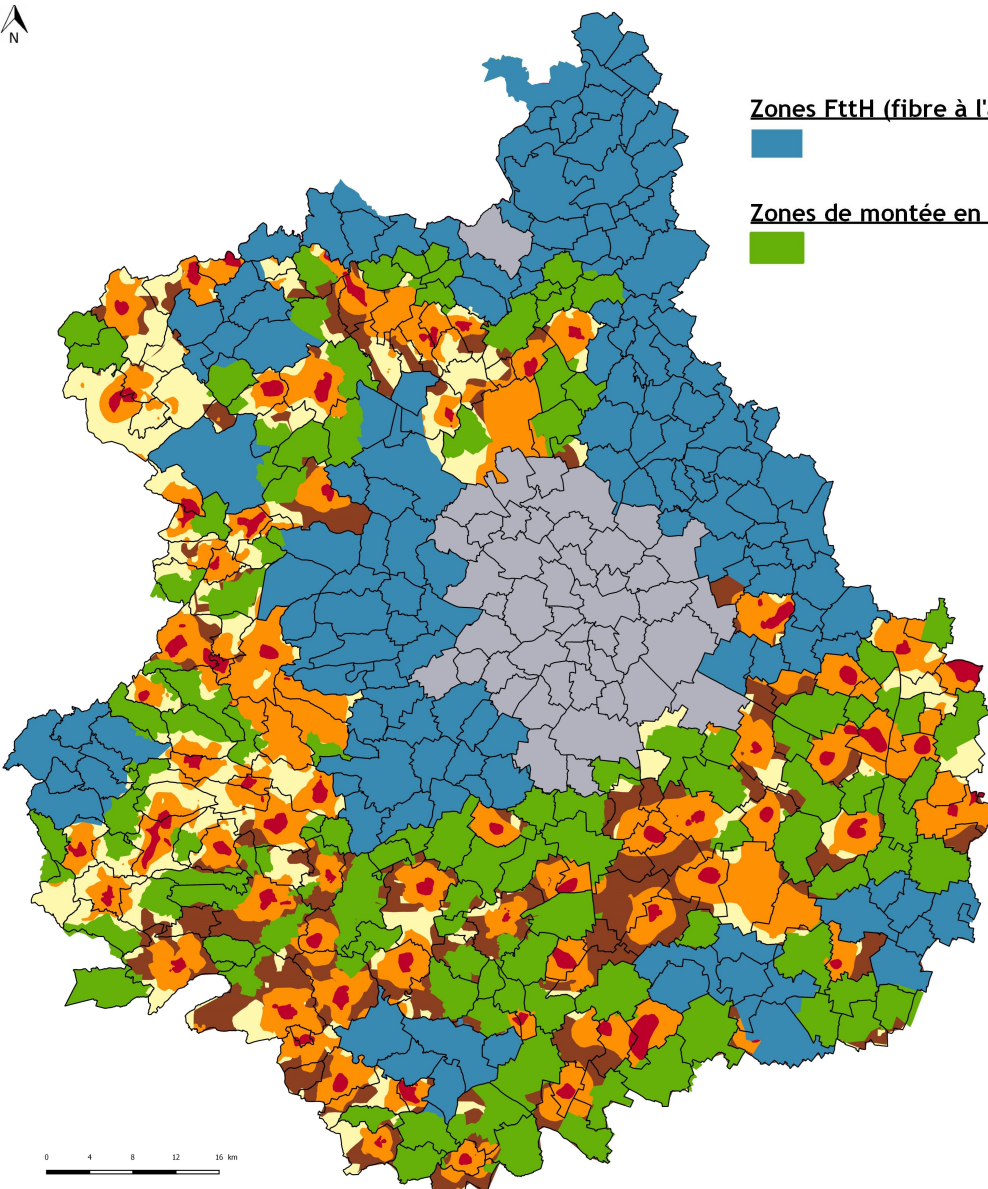
France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Communautés de communes et
d'agglomération euréliennes

LES OBJECTIFS DU PROJET

Une stratégie globale d'équipement numérique du territoire, priorisant les communes rurales les plus en fracture numérique - SDTAN janvier 2012



Zones FttH (fibre à l'abonné)



Zones de montée en débit



Débits internet

- Jusqu'à 8 Mbit/s
- De 8 à 30 Mbit/s
- vDSL2 : 30Mbit/s et plus

Zones BLR (Boucle Locale Radio)



Zones d'initiatives privées



99% des foyers bénéficieront d'un débit d'au moins à 10 Mbit/s fin 2019

**73% de couverture FttH (y compris AMII) :
100 000 prises FttH à construire d'ici fin 2019 sur
le RIP départemental**

**La mise en place de 117 armoires de montée en
débit ADSL (MED ADSL)**

**La modernisation de la boucle locale radio (BLR)
et l'installation de 4 nouveaux points hauts**

**La subvention de la fourniture et l'installation de
kits satellites pour la desserte des locaux
résidentiels et professionnels les plus isolés**

L'AMÉNAGEMENT TRÈS HAUT DÉBIT DE L'EURE-ET-LOIR

Un investissement de 145 M€ sur 2013 – 2019

Financé par :

- Le Conseil départemental : 43,5 M€
- L'État : 30 M€ conventionnés,
2^{ème} tranche en instruction
- L'Union européenne : 7 M€
- Les Communautés de communes et d'agglomération : 29 M€
- Le Conseil régional : 27,7 M€

LE PORTEUR DU PROJET

Le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique regroupant :

- Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- Le Conseil régional du Centre-Val de Loire
- 10 Communautés de communes et d'agglomération

LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Accord-cadre conception-réalisation : Axione/Bouygues ES
- DSP Affermage : SFR Collectivités

RETOUR D'EXPERIENCE SUR L'ADRESSAGE :

-ENJEUX

-IDENTIFICATION

-PROCESSUS MIS EN ŒUVRE

-LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

LES ENJEUX DE L'ADRESSAGE

La base de données utilisée pour identifier les bâtiments sur le réseau FttH : les adresses MEDIAPOST (hexaclé)

Le constat en Eure-et-Loir : **entre 12 et 15% des bâtiments à raccorder n'ont pas d'adresse MEDIAPOST**

Même si les prises sont construites, pas d'adresse MEDIAPOST signifie :

⇒ Bâtiment pas identifiable et donc pas référencé dans les outils des opérateurs

⇒ **Prise non comptabilisée dans les prises construites (fichier IPE)**

⇒ **Local non éligible à la fibre optique à l'ouverture commerciale**

L'IDENTIFICATION DES ADRESSES MANQUANTES

La base de données MEDIAPOST est payante :

⇒ les mairies n'ont pas la possibilité de vérifier en amont la complétude des adresses dans la base de données

C'est donc lors du relevé BAL que sont identifiées les adresses MEDIAPOST manquantes par le concepteur-réalisateur

⇒ au démarrage de la phase opérationnelle du déploiement FttH

⇒ nécessité que le concepteur-réalisateur accède à la base de données

2 cas de figures sont rencontrés :

- Absence complète d'adresse

- Adresse existante, sauf dans la base de données MEDIAPOST

⇒ Processus similaire pour régler le problème

LE PROCESSUS MIS EN ŒUVRE

1. Transmettre aux mairies les adresses manquantes :

- Plans parcellaires détaillés avec les adresses MEDIAPOST manquantes
- Liste des numéros de parcelles concernées

2. Fourniture par la mairie d'un justificatif de l'adresse :

- Délibération de nommage si la voie n'a pas de nom
- Arrêté ou certificat de numérotation de la parcelle signé du maire

3. Transmission directe des justificatifs au gestionnaire MEDIAPOST par le concepteur-réalisateur

⇒ Mise à jour mensuelle, création de l'adresse MEDIAPOST sous un mois en moyenne

4. Intégration de la prise avec son adresse aux outils du réseau

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

La sensibilisation des élus :

- Rappel du problème des adresses à chaque réunion institutionnelle, à chaque réunion avec un EPCI, etc.
- Réunion systématique d'information des élus sur les enjeux du déploiement FttH à chaque démarrage opérationnel d'une ZA NRO

L'accompagnement des mairies (élus, secrétaire de mairie, etc.) :

- (ré)expliquer les raisons du problème, la méthode
- Trouver des solutions d'adressage au cas par cas :
 - La ferme isolée sans nom sur une route départementale
 - Le lotissement avec un seul numéro pour 5 ou 6 maisons
 - Gérer la multiplication des suites : 6 bis, 6 ter, 6 quater, 6 quinques, 6 sexies, etc.

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Anticipation, pour :

1. Éviter de devoir gérer l'attente supplémentaire de l'habitant ou de l'entreprise au moment de l'ouverture commerciale :

⇒ adresse nouvelle doit être ajoutée 2 mois au plus après le CRMAD

2. Éviter de devoir ré-intégrer quasiment adresse par adresse (chaque mois) dans les outils du réseau de nouvelles adresses

⇒ adresse nouvelle doit être créée lors de l'intégration de la ZAPM aux outils du réseau : au plus tard lors du déploiement de la fibre optique

⇒ **Gérer avec les mairies les créations d'adresses dès le démarrage des études de la ZA PM**

⇒ **Prendre en compte la taille de la commune**

D'AUTRES SOLUTIONS ?

Création directe de l'adresse MEDIAPOST sans solliciter la mairie ?

Demander la création de l'adresse MEDIAPOST sur la base de l'adresse existante à l'usage ou au cadastre :

⇒ Délai de prise en compte (vérification sur le terrain)

⇒ Taux de refus constaté significatif

Hexaclé MEDIAPOST temporaire ?

Solution non expérimentée pour l'instant mais des a priori :

- risque du temporaire qui dure (mais est-ce gênant ?)

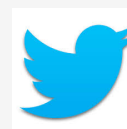
- mobilisation plus difficile des élus s'il n'y a plus de problème visible

- remplacement de l'hexaclé temporaire par l'hexaclé définitive dans les outils du réseau reste à traiter



Le site d'Eure-et-Loir Numérique
est en ligne

WWW.NUMERIQUE28.FR



numerique28

